

122

E 2001(E)1967/113/391
[DoDiS-8720]

*Le Ministre de Suisse au Caire, B. de Fischer,
au Chef du Département politique, M. Petitpierre*

L

Le Caire, 12 novembre 1951

A peine avais-je reçu votre message du 31 octobre dernier¹, que le Ministre des Affaires Etrangères intérimaire m'a convoqué pour m'entretenir de votre réponse au Ministre d'Egypte à Berne au sujet de la défense provisoire du Conseil fédéral d'exporter des armes suisses vers l'Egypte². Il m'a remis l'aide-mémoire du 10 novembre dont ci-joint copie³, en me priant de souligner devant vous les quatre points suivants:

a) «Le Gouvernement égyptien, m'a-t-il dit, n'a jamais eu et n'a toujours pas l'intention de faire quelle guerre que ce soit à l'Angleterre ou de laisser se faire une guérilla contre elle; le différend qui divise les deux pays est de nature juridique; les relations diplomatiques, économiques et financières subsistent entre les deux pays.

b) Le Gouvernement égyptien n'a pas l'intention d'armer ou de laisser s'armer des individus ou des groupes égyptiens tels que les «phalanges de la libération» ou les «Frères musulmans» pour lutter contre la Grande-Bretagne au Canal de Suez ou ailleurs dans le Royaume.

c) Le Gouvernement égyptien n'a aucune intention de conclure quelque arrangement politique que ce soit avec l'URSS.

d) Les armes commandées en Suisse font partie d'un programme de commandes courantes de l'armée égyptienne et sont des armes purement défensives.»

Ibrahim Farag Pacha me demande dès lors de m'entremettre auprès de vous afin que le Conseil fédéral revienne sur sa décision et qu'il autorise l'envoi en Egypte des armes commandées en Suisse par l'armée royale⁴.

Voici ce que je puis vous dire au sujet des communications de Farag Pacha:

Un conflit armé entre l'Egypte et l'Angleterre semble effectivement exclu. L'Angleterre a, d'après les estimations de l'Attaché militaire français, quelque 100'000 hommes bien équipés dans la zone du Canal. L'Egypte, de son côté, ne dispose que de 12'000 hommes environ dont la majeure partie se trouve

1. Non reproduit.

2. Interdiction provisoire visant environ 15'000 roquettes commandées à la maison Bührle (pour 8,8 millions de francs), ainsi que 200'000 cartouches commandées à Hispano-Suiza (pour 2,7 millions de francs). Cf. la notice de J. Decroux à M. Petitpierre du 5 novembre 1951. Non reproduite. Sur l'exportation d'armes en Egypte, cf. aussi N° 37 dans le présent volume.

3. Non reproduite.

4. Le 9 novembre 1951, avant même l'envoi par B. de Fischer de sa lettre à M. Petitpierre, le Conseil fédéral décide d'autoriser la livraison des armes à l'Egypte; cependant, Berne n'a pas informé le Ministre au Caire de la décision. Cf. la lettre du DPF au Service technique du DMF du 9 novembre 1951 et la lettre de B. de Fischer au DPF du 17 novembre 1951. Non reproduites.

au nord du Canal de Suez; ce corps de troupes est donc séparé du reste du pays. De plus, les Britanniques peuvent, s'ils le veulent, interrompre, en arrêtant le flux de pétrole et de mazout débarqué ou raffiné à Suez, toute la vie publique du Royaume (chemins de fer, égouts, eaux, circulation automobile, usines, etc.). Dans ces circonstances, l'Égypte ne peut lutter raisonnablement que sur le plan politique ou diplomatique et par la guerre froide.

Une guérilla provoquée par le Gouvernement paraît également peu probable car ce dernier sait que les armes dont se serviraient les guérilleros pourraient facilement se tourner contre lui-même et le régime. Mais il ne faut pas oublier que Frères musulmans et autres groupes extrémistes possèdent des armes qui proviennent généralement des stocks allemands abandonnés dans le désert libyque.

Le véritable danger ne se trouve toutefois pas dans les intentions agressives du Gouvernement, mais bien dans sa faiblesse. Après avoir surexcité les esprits, il risque de perdre le contrôle des foules. Celles-ci pourraient alors se diriger soit contre les Anglais, soit contre les autorités royales. Dans le premier cas, Anglais et Égyptiens useront certainement d'armes; dans le second, les Britanniques interviendront très probablement avec la force pour prévenir l'anarchie et des épidémies dans le pays et occuperont les principales villes de la Vallée du Nil; là aussi, il y aura sans doute des conflits armés⁵.

Les choses n'en sont pas là pour le moment. Mais il conviendrait avant de prendre une nouvelle décision de notre part d'attendre un peu et de voir comment la situation se développe. Je me permettrai de vous tenir très exactement au courant de l'évolution des choses.

Je sais que Farag Pacha répondra que dans le cas présent il ne s'agit que d'armes défensives et inutilisables hors de l'aviation. Mais peut-on faire des distinctions? Je n'ignore pas non plus que pour des raisons de politique intérieure et extérieure, le Gouvernement actuel tient énormément à l'arrivée des armes commandées en Suisse et que nous lui donnerions une preuve très précieuse de notre amitié si nous les libérerions. Mais d'un autre côté, je ne crois pas qu'en maintenant provisoirement notre refus, nous perdrons plus que certaines sympathies parmi les dirigeants actuels du Wafd; la Cour et les autres partis comprendraient sans doute assez bien notre attitude neutre.

D'une façon générale, je suggérerais que le Département veuille bien continuer, comme il l'a fait la dernière fois, à communiquer sa réponse à l'aide-mémoire du 10 novembre au Ministre d'Égypte à Berne. Dans l'atmosphère de notre capitale pareille communication a des chances de moins irriter la sensibilité égyptienne qu'ici où tout le monde est extrêmement nerveux. En tout cas, il importerait que le Gouvernement égyptien comprenne bien qu'il

5. Le 23 novembre 1951, dans une lettre à M. Petitpierre, B. de Fischer écrit que: Un véritable maquis s'est formé dans la zone du Canal et y attaque journellement les troupes britanniques, en tuant des hommes ou en s'emparant d'armes. Le Gouvernement feint d'ignorer ce mouvement, mais il le tolère s'il ne le favorise pas clandestinement. Mais ni Égyptiens ni Anglais ne songent à laisser dégénérer ces coups de main en véritables engagements, et le Gouvernement Nahas tient absolument à ce que l'armée ne soit pas mise à contribution. *Non reproduite* (DoDiS-8728).

ne s'agit pas, comme vous l'avez déjà dit, d'une mesure prise de notre côté pour plaire aux Anglais. Il faudrait aussi éviter que mécontent, le Gouvernement ne livre cette question à la presse qui pourrait en tirer prétexte pour faire de notre pays et notre colonie en Egypte l'objet d'attaques intempestives.

Moi-même, je vous serais fort reconnaissant de me donner un aperçu aussi précis que possible des raisons qui ont conduit le Conseil fédéral à prendre sa décision et de m'indiquer les précédents à invoquer, afin que je puisse défendre votre manière de voir en pleine connaissance de cause⁶.

6. Cf. aussi la notice de A. Zehnder à M. Petitpierre du 28 décembre 1951, E 2001(E)1969/121/163 (DoDiS-8922): J'ai refusé aujourd'hui l'autorisation de fabrication pour deux grosses commandes égyptiennes de matériel de guerre, totalisant 42 millions de francs suisses. Il s'agit de nouvelles commandes qui s'ajoutent aux quelques 25 millions d'anciennes dont l'exportation est autorisée. Raisons: ordre de grandeur dépassant de beaucoup les affaires «normales», situation politique. – M. Scrivener est venu me voir pour me dire que le Gouvernement britannique désirerait que nous n'accordions plus les autorisations d'exportation pour le matériel de guerre à destination de l'Egypte. J'ai dit que nous avons déjà pris la décision de ne pas autoriser les nouvelles commandes, mais que nous permettrons l'exécution des anciennes. *M. Petitpierre a noté*: d'accord, 28. 12. 51.